

Création de vérandas & annexes

Les informations présentes dans les paragraphes suivants, exposent les recommandations à suivre pour les travaux d'adaptation du bâti traditionnel. Elles sont présentées en fonction du type d'intervention.

Les vérandas et espaces-tampons

De la véranda traditionnelle en ferronnerie aux véritables extensions vitrées, ces éléments greffés aux façades peuvent participer à la mise en valeur du patrimoine bâti en termes d'esthétique et de fonctionnalité.

L'ajout d'une véranda ou d'un jardin d'hiver permet de créer un espace tampon entre l'intérieur chauffé et l'extérieur. Tout en améliorant le confort de l'habitation, les qualités thermiques de ces espaces offrent une multiplicité et une flexibilité d'usage. Ces éléments peuvent parfois servir de support à des capteurs solaires.



La greffe d'une véranda ou d'un jardin d'hiver demande une réflexion préalable sur l'architecture de la façade. Les vérandas sont interdites en façade principale sur les constructions remarquables pour leur ancienneté, leur authenticité et leur qualité architecturale, en dehors d'un projet de restauration et de mise en valeur d'envergure.

L'implantation doit être cohérente avec la composition de façade (axiale, par travées, etc.) et l'orientation du bâtiment.

Dans un contexte patrimonial, un soin particulier est à apporter à la qualité des matériaux (bois ou métal), au dessin et à l'épaisseur des profils, avec l'objectif de favoriser la plus grande légèreté et transparence possibles.

Les extensions et les annexes

La réalisation d'une extension ou d'une annexe en adossement ou à proximité d'une construction à caractère patrimonial nécessite d'établir un dialogue entre les gabarits, les formes et l'aspect (matériaux, textures, couleurs) du nouveau et de l'ancien. Le parti pris architectural peut aussi bien privilégier le contraste que la réinterprétation, mais il est important que les interventions contemporaines soient lisibles et réalisées avec des matériaux de qualité gage de durabilité.

Pour la réalisation d'une pièce d'été, le recours à une structure légère, comme une terrasse abritée ou une pergola pouvant servir de support aux plantes grimpantes, peut être une alternative réversible et peu onéreuse à une construction «en dur».



Pour assurer le respect de la valeur patrimoniale du bâti ancien dans tout projet d'extension, l'architecture de façade, la configuration urbaine (taille et imbrication de la parcelle, implantation, densité) et la relation à l'espace libre doivent être prises en compte.

- Respecter la hiérarchie des bâtiments : par leur gabarit et leur disposition, les extensions ou les annexes ne doivent pas concurrencer ou masquer les constructions d'origine, en particulier en présence d'éléments décoratifs.
- Privilégier une implantation en continuité avec les façades secondaires ou l'adossement aux limites séparatives pour préserver la respiration de l'espace libre (ou du cœur d'îlot) et conserver au maximum les jardins en pleine terre.
- Être attentif à l'éclairage naturel : éviter de trop épaissir le corps bâti pour ne pas assombrir les intérieurs et étudier les hauteurs pour limiter les ombres portées sur l'espace libre et les parcelles voisines.
- Soigner l'articulation entre les nouveaux volumes et les constructions d'origine.
- Eviter le recours au pastiche et privilégier la lisibilité de l'intervention par l'adoption d'un langage contemporain (volumétries et formes de toitures, matériaux, mise en œuvre).
- Privilégier les solutions réversibles et les constructions légères.